



**VILLECHENEVE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
En date du 30 mars 2006**

**PRESENTS** : MM. CRIBIER. CHAZELLES. PIQUET.GONNARD.MME CHIRAT.  
MM. VARILLON. DUMAS. LACAND.SARCEY MME DUSSUYER. M.  
GRANJARD. M. JACQUEMOT. Mme BERTHOLAT. MM. GUERIN. NIEPCE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) Approuve les comptes de gestion dressés par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2005.
- 2) Approuve les comptes administratifs de l'exercice 2005 du budget principal, assainissement, budgets annexes Lotissement « Les grandes terres » et « Lotissement les placettes ».
- 3) Approuve à l'unanimité des membres présents le budget du lotissement « les grandes terres » pour l'exercice 2006 pour un montant en recettes et dépenses de fonctionnement de 166 074.34 €uros et en recettes et dépenses d'investissement de 206 858.30 €uros.
- 4) Approuve à l'unanimité des membres présents le budget M 49 (ASSAINISSEMENT) pour l'exercice 2006 pour un montant en recettes et dépenses d'exploitation de 54 874 €uros et en recettes et dépenses d'investissement de 98 401.36 €uros.
- 5) Approuve à l'unanimité des membres présents le budget lotissement « Les placettes » pour l'exercice 2006 pour un montant en recettes et dépenses de fonctionnement de 95 487.51 €uros et en recettes et dépenses d'investissement de 118 495.02 €uros.
- 6) Vote une subvention exceptionnelle du budget principal de 45 464 €uros pour équilibrer le budget Assainissement 2006.
- 7) Approuve à l'unanimité des membres présents le budget principal de l'exercice 2006 pour un montant en recettes et dépenses de fonctionnement de 387 311.93 €uros et en recettes et dépenses d'investissement de 1 196 587.95 €uros.
- 8) Décide d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement la somme de 80 985.05 €uros et en couverture du besoin de financement de la section de fonctionnement la somme de 35 000 €uros.

- 9) Décide d'affecter en totalité le résultat d'exploitation du budget M49 qui s'élève à la somme de 7 463.05 €uros en couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- 10) Décide d'allouer à Monsieur le Receveur Municipal la totalité de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2005 qui s'élève à la somme de 342.94 €uros.
- 11) Approuve le devis établi par les Services de l'Équipement d'un montant de 13 679 €uros HT concernant la mise en sécurité de la RD 27 aux abords de l'École et décide de demander au Conseil Général une subvention au titre des amendes de police 2006 pour la réalisation de cette opération.
- 12) Examine la demande d'autorisation de lotir déposée par Monsieur FELIX, Géomètre pour Monsieur Bernard GRANGE représentant la Société Initiale concernant la construction de 12 maisons individuelles et 3 maisons jumelées au lieu-dit « Montlit ».
- 13) Délibère au sujet de nombreuses questions diverses.

Fait en Mairie le 31 mars 2006

Le Maire,

J. CRIBIER